



Harcèlement propriétaire

Par **Napi**, le **26/02/2020** à **08:57**

Bonjour,

Je suis en retard avec mon loyer cause perte d'emploi, il y a un mois et demi, ma propriétaire n'arrête pas à m'appeler le jour et la nuit et m'écrire les messages le matin, après midi et le soir avec les ordres à faire selon son goût et les menaces verbales. Elle m'a dit que j'ai 5 jours (jusqu'à la fin de février, la fin de deuxième mois), et je prendrais mes affaires et je dois quitter le lieux. En plus, j'ai rendu compte que elle m'a roule en farine avec le loyer extrêmement majoré et énorme que j'ai payé pendant presque 2 ans, sans aucun question. Je me rendu compte que je pourrai payer l'appartement de 50 m dans la même immeuble avec mon loyer que je paie pour un studio.

Que je dois faire ?

A t elle le droit de me menacé comme ça ?

A t'elle droit de me harceler tout les jours sans arrêt ?

A t elle droit de l'expulser sans aucun procédure? dans 5 jours..

Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **26/02/2020** à **09:35**

bonjour,

selon l'article de la loi 89-462, le locataire est obligé de payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus dans le bail de location.

votre bailleur a donc le droit de vous relancer pour obtenir le paiement des loyers que vous devez.

par contre votre bailleur doit respecter la procédure prévue dans le cas de loyers impayés.

il ne peut pas y avoir d'expulsion pendant la trêve hivernale.

voir ces liens:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1008>

<https://www.justice.fr/themes/loyers-impayes-expulsion>

vous avez accepté le loyer proposé par le bailleur donc si vous estimez qu'il est trop élevé par rapport à d'autres locations dans le même quartier, je vous encourage à déménager le plus rapidement possible.

sans oublier que votre bailleur a peut-être besoin de ses loyers pour rembourser un crédit.

salutations

Par **Napi**, le **26/02/2020** à **10:05**

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse.

Je suis d'accord que mon propriétaire a droit de relancer loyer impayé, mais pas le 50 fois par jour, tout les jours de matin et la nuit.. avec les appels et les messages menaçant et moquant de moi?..

On doit être en respect l'un pour l'autre, et elle me parle et donne les ordres selon son goût, mais je ne suis pas son chien..

je paie 400 de plus de loyer chaque mois pendant 2 ans. je ne savais pas, je trouve que c'est un peu trop quand même

Par **youris**, le **26/02/2020** à **10:47**

que vous estimiez que le loyer est trop élevé au bout de 2 ans, n'a rien à voir au fait que vous avez des loyers impayés.

justement c'est un motif pour quitter cet appartement.

il existe des dispositifs pour bloquer certains appels.

vous notez les heures d' appels et vous indiquez à votre bailleur que si il continue, vous allez déposer une plainte pour harcèlement avec le détail des appels.